

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Le séminaire 2018 - 2019

Autour des « sources du droit »

Antoine Jeammaud

**Ancien professeur à l'Université Lumière Lyon 2
Fondateur et ancien directeur du CERCRID
(Univ. Saint-Etienne- Univ. Lyon UMR 5137)**

D'usage courant, l'expression « sources du droit » est équivoque. Elle semble désigner : 1/ tantôt les actes porteurs ou faits producteurs de « pièces » d'un ordre (ou système) juridique (c'est-à-dire de « normes juridiques », au sens le plus compréhensif de cette expression) ; 2/ tantôt des faits ou phénomènes sociaux, voire de simples pratiques (ex. : la pratique notariale) qui paraissent déterminer ou influencer de manière décisive l'avènement ou le changement de ces éléments d'ordres juridiques ; 3/ tantôt des faits ou pratiques générateurs de situations ou rapports que ces « normes » composant des ordres juridiques transforment en situations juridiques.

Le propos de l'intervention sera d'identifier quels sont les actes porteurs et faits producteurs de pièces de cet ordre juridique « historique » qu'est, par exemple, le droit de la République française, dans un contexte de pluralisme juridique mal ordonné (entre ordres juridiques supra-étatiques et fragments d'ordres extra-étatiques mais aussi infra-étatiques), en s'attachant à mettre en évidence comment l'on passe de ces actes ou faits (l'acte de législation, la décision ou la série de décisions de justice) à des « normes positives ».

université
de BORDEAUX



Infos : anne-cecile.jouvin@u-bordeaux.fr
COMPTRASEC - UMR 5114
CNRS-Université de Bordeaux
Avenue Léon Duguit
33608 Pessac Cedex - FRANCE

Salle F. 138

Jeudi 21 février 2019, 14h00 - 16h30